



الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
Fédération Algérienne de Football
الرابطة الولائية لكرة القدم – أم البواقي
Ligue de Wilaya de Football d'Oum El Bouaghi



ATTESTATION DE DOMICILIATION 2025/2026

Je soussigné Directeur du stade ci-après désigné, ayant tous les pouvoirs d'agir, autorise par la présente, les équipes de football jeunes catégories et Séniors du club à domicilier leurs rencontres dans le cadre du championnat de la Ligue de wilaya de football Oum el Bouaghi - saison 2025/2026.

Dénomination du stade :

Homologué conformément aux dispositions du décret exécutif n° 09-184 du 17 jourmada 1430 correspondant au 12 mai 2009, fixant les procédures et les normes spécifiques de l'homologation technique et sécuritaire des infrastructures sportives ouvertes au public ainsi que les modalités de leur application,

Propriétaire du stade :

Adresse :

Tél :

Fax :

E-mail :

Capacité d'accueil :

Système d'éclairage (préciser la capacité en luxes) :

N° du contrat et d'assurance : Valable jusqu'à :

Compagnie d'assurance :

Le Président du Club
VISA ET CACHET PRÉSIDENT DU CLUB

Le Directeur du Stade
VISA ET CACHET DIRECTEUR DU STADE